

AR PREFECTURE

017-200041523-20210504-DEC176\_2021-AU  
Reçu le 04/05/2021

H A U T E



SAINTONGE

Formation Personnel

Décision n° 176/2021  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue « Conseil éclairé Niveau 2 » avec C L'Homme Conseil de Saint Loubès pour 7 agents, les 7 et 8 avril 2021 pour un montant TTC de 3 360,00 €.

Fait à Jonzac,  
Le 04 MAI 2021

*po* Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
17501 Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

*FC*  
Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente,  
Mme Marie-Christine BUREAU